



## Typologie des banques céréalières au Niger

25 février 2010

Cette note est extraite de l'étude sur « *l'Etat des lieux des banques céréalières* »

*Ministère du Développement agricole, Direction de l'Action coopérative et de la Promotion des organismes ruraux ; Ministère de l'Aménagement du territoire et du développement communautaire, Direction des Appuis au développement communautaire ; Cellule Crise alimentaire*

*Seyni Soumaïla, Haro Wada, Mai 2009*

*35 pages et annexes, 680 Ko*

Pays sahélien, soumis aux caprices climatiques, le Niger doit lutter contre l'insécurité alimentaire et a dû mettre en place des stratégies de gestion et de prévention des crises alimentaires. Toutes ces stratégies accordent une place de choix à la création et/ou au renforcement des banques céréalières (BC).

Toutefois, en dépit des efforts consentis ces dernières années, les résultats atteints restent mitigés comme en témoignent les conclusions de l'étude sur le recensement des BC au Niger (Ministère du Développement Agricole, Juillet 2006). Ainsi, selon cette étude, plus de la moitié des BC ne sont ni opérationnelles, ni viables

Le Ministère du Développement Agricole a élaboré en 1992 une **Stratégie nationale des banques de céréales**, qui fut révisée en 2000. Cette stratégie est peu connue et donc peu appliquée, et présente des insuffisances. C'est pour pallier toutes ces insuffisances que s'inscrit la présente étude sur la révision de la **Stratégie Nationale des Banques Céréalières du Niger**. C'est de cette étude qu'est extraite la typologie des banques céréalières présentée ci-dessous.

## Typologie des banques céréalières au Niger

### *Définition de la Banque céréalière*

La banque céréalière a pour objet de résoudre pour une communauté organisée, les problèmes alimentaires dont elle est aux prises pendant une période donnée. La période considérée est celle qui correspond dans le calendrier cultural à la période de soudure. En fonction des résultats de la campagne précédente, elle peut s'étendre sur un à trois mois. La banque céréalière a donc pour vocation de mettre à la disposition de la communauté un stock de céréales permettant de couvrir ses besoins alimentaires pendant au moins un mois. Pour assurer cette fonction, la banque céréalière constitue le siège d'un certain nombre d'opérations : collecte, stockage, conservation et cession des céréales.

Vue sous cet angle, la banque céréalière peut être définie comme **une des activités économiques et sociales** d'une structure associative ou **une organisation paysanne** qui gère une réserve de céréales pour le compte de ses membres à travers des opérations de collecte, de

stockage, de conservation et de cession de céréales à des conditions favorables en vue de **couvrir leur besoin alimentaire pendant la période de soudure.**

Le recensement des banques céréalières de 2006 a dénombré environ 4.000 BC, toutes catégories confondues. Lors de l'étude, il a été constaté un nombre plus important de BC par rapport au recensement de 2006 : pour la région de Zinder 45% d'augmentation ou Maradi 150% d'augmentation. Les raisons de cet accroissement seraient plutôt dues à des omissions lors du recensement de 2006.

Sous l'appellation générique des banques céréalières, on peut distinguer :

### *Les banques céréalières classiques*

Ces organisations de type coopératif, agréées pour la plupart, sont installées pour rendre service à leurs membres (hommes et femmes). Elles sont mises en place par de nombreux promoteurs (projets de développement, ONG). Leurs caractéristiques sont :

- elles sont des organisations de type coopératif ;
- elles sont composées des personnes des deux sexes avec une tendance de création de BC féminines ;
- la rotation des stocks est généralement limitée à une seule au cours d'une campagne ;
- les membres participent à la construction du magasin de stockage et à la constitution du stock initial ;
- leur objet principal est de disposer d'un stock de proximité pour garantir aux membres et à la communauté, la disponibilité et l'accessibilité en céréales pendant la période de soudure.

### *Les banques céréalières communautaires*

Elles sont installées pour rendre service à toute la communauté. L'organisation de type « traditionnel » est aux mains des leaders communautaires. Elles sont mises en place pour la plupart par l'Unicef. Leurs caractéristiques sont :

- une adhésion de fait à la banque dès lors qu'on est membre de la communauté ;
- une organisation de type traditionnel aux mains des leaders communautaires ;
- une organisation sans statut juridique, sans agrément ;
- l'absence d'engagement ferme des membres dans leur gestion ;
- la disponibilité d'un stock de céréales qui doit servir l'ensemble de la communauté villageoise.

### *Les banques de soudure*

Les banques de soudure s'adressent uniquement aux femmes les plus vulnérables du village, elles sont notamment initiées par Projet de Promotion de l'Initiative Locale pour le Développement à Aguié (PPILDA). Elles se caractérisent par :

- la cession des céréales à crédit aux membres moyennant un intérêt de 20% ;
- l'apport des membres n'est pas exigé pour la constitution du stock initial.

Il faut noter aussi que le Projet Initiatives de Réhabilitation et de Développement Agricole et Rural (IRDAR), sur financement du FIDA et entre autre du PAM met en place depuis 2008 des banques de soudure.

### ***Les greniers villageois***

Ces organisations sont orientées exclusivement vers la satisfaction des besoins des femmes. On en dénombre actuellement 190. Elles sont caractérisées par :

- la cession à crédit aux membres des groupements féminins avec un intérêt de 10% ;
- le remboursement est lié à l'envoi des ressources par les parents partis en exode ; cette période correspond généralement à un moment où les céréales coûtent de plus en plus chers sur les marchés.

### ***Les stocks tampons***

Les stocks tampons constituent un niveau d'organisation des banques céréalières. Ils sont initiés pour la plupart avec le concours de CARE International. Ils constituent un point d'approvisionnement d'un ensemble satellite de banques céréalières en période de soudure. Ils se caractérisent par :

- l'éligibilité de membres est réservée aux seules BC appuyées par CARE ;
- les organes de gestion sont composés des femmes représentantes des BC membres ;
- le stock tampon vend les céréales exclusivement au comptant à ses membres ;
- l'adhésion à un stock tampon est matérialisée par le versement de la BC d'une part sociale de 5000 FCFA.

Actuellement d'autres partenaires tels que le PCLCP/PADL (Département de Téra) ont mis en place des stocks tampons au niveau de certaines communes pour renforcer l'efficacité de leurs BC.

### ***Les boutiques céréalières ou banques pastorales***

Développées dans les zones pastorales où la production céréalière est marginale, elles permettent l'approvisionnement de leurs membres pendant toute l'année. Elles se distinguent par :

- la cession au comptant des céréales ;
- la réalisation de plusieurs rotations du stock en fonction des besoins des membres et des opportunités du marché ;
- la reconstitution des stocks est exclusivement externe.

### ***Les coopératives de commercialisation de céréales***

Certaines organisations paysannes, ayant pris la dénomination de banques de céréales, ne sont en réalité que des coopératives de commercialisation de céréales. C'est le cas de certaines BC initiées par l'ONG GAPEC de Zinder et Afrique Verte en zones agricoles excédentaires. Elles se caractérisent par :

- la collecte et l'écoulement de la production de leurs membres ;
- la prise en compte essentiellement de l'aspect économique de l'activité ;
- la cession exclusivement au comptant en cas de nécessité ;
- le stock initial est généralement cédé à crédit à la structure paysanne bénéficiaire.